



Objet :

**Commune de La Celle
Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme
(PLU)**

Par arrêté du Maire en date du 30 juin 2015, le Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une procédure de modification N°2 qui ne remet pas en cause l'économie générale du PLU, ne réduit pas les espaces boisés classés, une zone agricole ou naturelle et forestière, ou une protection édictée et ne crée pas de graves risques de nuisance.

Cette modification a pour objectif :

- de permettre l'ouverture à l'urbanisation du quartier de l'Allée avec une meilleure insertion du projet modifiant légèrement le règlement et les limites entre les secteurs UEa et UEb.

Cet arrêté est affiché et consultable en Mairie de la Celle aux jours et heures d'ouverture habituels soit Le Lundi - Mardi - Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le Jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le Maire,
Jacques PAUL.